
Nombre de membres

Séance du mardi 07 juin 2022

en exercice : 14

L'an deux mille vingt-deux et le sept juin l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de Antoine ARENA.

Présents : 11

Sont présents : Antoine ARENA, Michel BARDET, Christine HAMOT, Jean-Marie MARTIN, Jean-Louis ROUSSELET, Marc GORSKI, Cyrille MEYNIER, Lydie CARLAVAN, Virginie PAGANI, Bruno VILLARON, Pierre TEULER

Votants: 14

Représentés : Bénédicte ESMIOL-PAUL, Kris HEYNDRICKX, Christian GASSEND

Secrétaire de séance: Michel BARDET

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h40.

Aucune remarque n'étant faite, le précédent procès-verbal en date du 5 avril 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Michel BARDET est nommé secrétaire de séance.

1. Coupons sports 2022 - DE 2022 014

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2019-029 du 21 mai 2019 qui fixait le montant et les conditions d'attribution des coupons sport. Il propose de reconduire pour 2022 cette action communale aux mêmes conditions.

- Quotient familial maximum (revenu fiscal de référence sur le nombre de parts) : 16 000 €
- Documents à fournir :
- Dernier Avis d'imposition connu
- Attestation de domicile (EDF/Eau)
- Justificatif d'adhésion au club (y compris pour les clubs extérieurs à la commune). :
 - Pour une cotisation < ou = à 75.00 € attribution de 20.00 € de coupons sport par enfant
 - Pour une cotisation > à 75.00 € attribution de 40.00 € de coupons sport par enfant

Sont concernés les enfants âgés de **moins de 18 ans** et résidant sur la commune,
Vu le code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire les coupons sport pour l'année 2022.

2. Décision modificative au BP 2022 - DE 2022_015

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une erreur d'imputation de la prévision des recettes liées à la vente de la piscine municipale dans le BP 2022, il est nécessaire de procéder à un réajustement des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
024	Produits des cessions d'immobilisations		30000.00
2115 (040)	Terrains bâtis		-30000.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au réajustement des comptes et d'approuver la décision modificative des recettes indiquées ci-dessus.

3. Demande de subvention "Nos communes d'abord" auprès de la Région pour les travaux de voirie 2022 :

Le Conseil municipal prend note de la décision suivante :

DECISION n° 01-2022

Demande de subvention « Nos communes d'abord » auprès de la Région

Le maire de la commune de Champtercier,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22-16 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° **DE_2020_030 en date du 9 juin 2020** au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE

Article 1 : Le plan de financement figurant sur la délibération DE_2021_049 du 7 décembre 2021 est modifié de la manière suivante afin de solliciter une subvention d'un montant de 15000 € auprès de la Région Sud.

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) :

Détail opérations	Montant HT
Travaux de voirie 2022	89 102,50 €
TOTAL HT	89 102,50 €

FINANCEMENT :

	dossier DETR 2022	
DETR 2022	Montant	44 551,25 €
	Taux	50 %
Subvention « Nos communes d'abord » 2022 (ex-FRAT)	Montant	15 000,00 €
	Taux	16,83 %
AMENDES DE POLICE	Montant	5 820,50 €
	Taux	6,53 %
AUTOFINANCEMENT	Montant	23 730,75 €
	Taux	26,63 %
TOTAL H.T.		89 102,51 €

Article 2 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

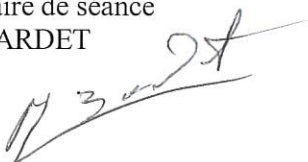
4. Questions diverses :

- Sécurisation de la RD 3 : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu le 17/05/2022 avec la Maison Technique de Digne au sujet de la sécurisation de la RD 3 avant l'entrée dans l'agglomération en venant de Digne. Un marquage au sol délimitant la moitié de la chaussée sera envisagé.
- Travaux dans le Revin des Touisses. Une étude est actuellement en cours de la réalisation par le SMAB pour la sécurisation du ravin des Touisses. Un enrochement sera à prévoir. Le coût des travaux est estimé à 600 000 € TTC. Ces travaux sont nécessaires car les crues successives risquent à terme d'emporter une partie de la voirie communale.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de la Commission des Impôts directs est prévue 20/06/2022.
- Madame Christine HAMOT présente à l'assemblée le Document Unique concernant la sécurité des agents sur leur lieu de travail. Ce document sera présenté au CHSCT le 16/06/2022.
- M Pierre TEULER présente le programme des soirées « Champtercier sous les Etoiles » prévues les 1 et 2 juillet 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Au cours de ce conseil ont été adoptées les délibérations DE_2022_014 à DE_2022_015.

Le secrétaire de séance
Michel BARDET



Le Maire
Antoine ARENA

